

Un budget 2022 ambitieux et responsable

Budget de la Ville de Chambéry



Un budget 2022 ambitieux et responsable

Le budget 2022 de la Ville de Chambéry, adopté en conseil municipal le 14 mars, s'élève à 133 millions d'euros, dont 30,9 millions d'euros consacrés à l'investissement (+ 5M€ de dépenses d'équipement par rapport à 2021, hors remboursement du capital de la dette). Avec ce budget ambitieux, la Ville se donne les moyens de financer les grands chantiers déjà engagés - comme le stade municipal, l'école Vert-Bois, les aménagements des quartiers Vetrotex ou des Combes - et lancer de nouveaux projets qui se concrétiseront d'ici à 2026 en application des priorités du mandat. Il s'agit aussi, à travers ce haut niveau d'investissement, de soutenir les acteurs économiques et l'emploi dans l'agglomération chambérienne grâce à la commande publique, après deux ans de crise sanitaire éprouvante pour beaucoup.

« Une ville qui bouge et qui répond aux besoins de ses habitants, c'est une ville qui investit. Le budget 2022 traduit en acte cette ambition pour Chambéry, avec à la fois la poursuite des grands projets et une attention soutenue aux préoccupations du quotidien. C'est le résultat d'une rigueur retrouvée et d'un effort sans précédent de recherche de financements extérieurs. »



THIERRY REPENTIN
Maire de Chambéry

Un important programme d'investissement sur 5 ans

Traduire les priorités du mandat, répondre aux besoins des habitants et des associations, respecter les obligations réglementaires, entretenir le patrimoine de la Ville : autant de nécessités d'agir. Le programme d'investissement prévoit, sur la durée du mandat, de nombreuses opérations dans tous les domaines - nouveaux espaces publics, voiries rénovées, rénovations énergétiques, végétalisation, équipements sportifs et culturels... - mais aussi dans tous les quartiers. A la clé de ces investissements, une ville qui est au rendez-vous de la transition écologique, qui propose des services publics de qualité et qui rayonne.

-> [Consulter le programme d'investissement 2022-2026 en annexe](#)

« Transition écologique, solidarité, services publics de qualité, proximité, soutien au dynamisme de Chambéry : ce budget traduit les priorités politiques choisies par les Chambériennes et les Chambériens. La présentation de notre plan pluriannuel d'investissement est un exercice de transparence inédit. Il définit les priorités pour notre ville, des investissements nécessaires pour l'avenir et pour un Chambéry qui reste dynamique et innovant. »



AURÉLIE LE MEUR
Première adjointe

Etre un acteur du quotidien des habitants

Le budget 2022 prévoit 90 M€ de dépenses réelles de fonctionnement qui financent les services publics municipaux au quotidien dans tous les quartiers et pour toutes les générations. Pour soutenir l'animation de la vie locale et le bien-vivre ensemble, la Ville consacre 8,2 M€ de son budget aux subventions aux associations. En 2022, cette enveloppe progresse de 2%.

Un budget contraint

Le budget 2022 est un budget sous contraintes : certaines dépenses sont en hausse pour accompagner la reprise post-covid et les ressources sont limitées car peu dynamiques sur le long terme. La Ville doit faire face à la hausse des prix de l'énergie et des matières premières (dépenses évaluées à 4 M€ en 2022) et prendre en compte la progression mécanique des charges de personnel qui représentent les deux tiers des dépenses de fonctionnement, soit 57 M€. A cela s'ajoutent une baisse de ressources liée à la crise sanitaire, une perte de dynamisme de la fiscalité locale suite à la réforme de la taxe d'habitation et des incertitudes sur les modalités de soutien de l'Etat dans les années à venir.

Rechercher de nouvelles ressources

Dans ce contexte, pour pérenniser les services municipaux, financer les chantiers déjà engagés et conduire de nouveaux projets en lien avec les priorités du mandat sur les 5 prochaines années, la Ville a besoin de renforcer ses ressources.

La Ville s'est mise en ordre de marche pour rechercher activement des financements extérieurs : soutien d'autres collectivités, plan de relance, candidatures réussies à des appels à projets nationaux... Cette démarche volontariste et exigeante consiste à défendre les dossiers chambériens partout où des accompagnements sont possibles. Végétalisation des cours d'école, rénovation urbaine à Chambéry le Haut, reconstruction du stade municipal, etc. : au total, près de 30 M€ ont ainsi été obtenus depuis le début du mandat auprès de nombreux financeurs. Les efforts vont continuer en 2022 pour poursuivre ces recherches de financements : un poste a été créé à cet effet.

L'équipe municipale a également fait le choix, cette année, d'une hausse modérée du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (le taux passe de 40,46% à 41,96%). La Ville se re-donne ainsi quelques marges de manœuvre en augmentant ses ressources propres. Une base solide qui permet d'envisager un emprunt à hauteur de 12 M€ et un niveau d'endettement qui reste ainsi soutenable dans la durée et conforme à la trajectoire de désendettement.

Redoubler les efforts pour trouver des financements et faire évoluer les services municipaux

Cette décision se fait en responsabilité, dans le cadre d'arbitrages budgétaires rigoureux pour maîtriser les dépenses de fonctionnement et s'inscrire dans une programmation pluriannuelle d'investissement qui évalue et priorise les projets à venir. La Ville s'engage à poursuivre ses efforts en menant une politique de transformation de l'administration, notamment au niveau des ressources humaines, et en poursuivant la recherche de financements et de partenariats externes.

Un budget marqué par la crise sanitaire

Les confinements et restrictions sanitaires liées à l'épidémie ont généré une baisse de ressources de plus de 3 M€ en 2020 et 2021 (stationnement, participation des usagers aux services publics...), ainsi que des dépenses supplémentaires (protocole sanitaire, impact sur les ressources humaines, hausse de l'absentéisme pour raison de santé). En 2022, 125 000 € sont provisionnés pour faire face à d'éventuelles reprises de l'épidémie (produits d'entretien et fournitures diverses). Au total, l'impact du covid est évalué à 4,5 M€ en 2 ans.

Les incertitudes liées à l'inflation et à l'augmentation du coût de l'énergie

Les dépenses prévisionnelles consacrées aux fluides (électricité, eau, gaz, fioul et bois) représentent 24% des charges à caractère général en 2022 (augmentation des tarifs de l'électricité +9,85% et du chauffage urbain +4%). 2022 pourrait être l'année de tous les bouleversements économiques si l'inflation notée ces derniers mois perdurait, s'inscrivant non plus dans un cycle de rattrapage post-covid mais dans une évolution systémique de l'économie. Une telle situation pourrait accentuer les tensions sur les équilibres budgétaires de la Ville, comme de l'ensemble des collectivités territoriales.

Investir pour Chambéry

D'importants chantiers en 2022-23

Les engagements antérieurs pèsent particulièrement sur les exercices 2022 et 2023, même si des financements complémentaires ont pu être trouvés.

- **RECONSTRUCTION DU STADE MUNICIPAL :**
15,6 M€ sur 3 ans, dont 7,3 M€ sur le seul exercice 2022.
Montant global de l'opération : 22,6 M€ TTC (hors coût du parking financé sur un budget annexe qui s'élève à 7,1 M€ HT).
- **RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE VERT-BOIS :**
16 M€ sur 3 ans, dont 6.6 M€ en 2022 ;
- **CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT VETROTEX ET NORD DES COMBES :** 13.5 M€ sur la période, dont 2,8 M€ en 2022.
- **AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE NORD :** 3 M€, 800 000€ en 2022

Ces chantiers engagés sous le mandat précédent se poursuivent. La municipalité a cherché toutes les améliorations possibles afin qu'ils participent d'une transformation positive de Chambéry. Par exemple, le quartier Vetrotex sera labellisé éco-quartier et retrouvera de la mixité sociale parmi ses logements.

-> [Voir les informations liées à tous les travaux en annexe](#)

Un grand plan de travaux pour améliorer le quotidien

Les nouveaux investissements portent sur de nombreuses opérations d'entretien et de rénovation essentielles dans toute la ville, à hauteur de 9,2M€ et des projets répondant aux nouvelles orientations politiques de la Ville, à hauteur de 3,8M€ : programme de rénovation énergétique des bâtiments (1,7 M€), aménagement provisoire de l'avenue des Ducs, quais Borrel et Ravet (250 000€), street work out et salle de boxe du Biollay (300 000€), restauration participative de la Boule de Bellevue (100 000€), nouvel escalier dans la montée de Bellevue (150 000€)...

LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET PREVISIONNEL 2022

Un budget de 133 M€

Montant des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement

Fonctionnement :

- 103,9 M€ de recettes réelles de fonctionnement *montant hors opérations d'ordre*
- 90 M€ de dépenses réelles de fonctionnement *montant hors opérations d'ordre*

Investissement :

- 26,7 M€ de recettes réelles d'investissement *montant hors affectation en réserves et hors opérations pour compte de tiers*
Ces recettes sont complétées par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (15,1 M€)
 - 42,9 M€ de dépenses réelles d'investissement *montant hors opérations pour compte de tiers*.
- Si on enlève le remboursement du capital de la dette (11 M€), les dépenses d'équipement stricto sensu s'élèvent à 30,9 M€ : le chiffre à retenir pour quantifier le montant réel des investissements.

DÉPENSES

Dépenses de fonctionnement des services	15 671
Subventions (associations, CCAS, autres)	13 730
Dépenses de personnel	57 544
Autofinancement brut	15 131

Remboursement du capital de la dette	10 954
Dépenses d'équipement	30 943

RECETTES

Autres recettes	2 683
Recettes tarifaires et d'exploitation	8 194
Dotations et subventions	17 377
Attribution de compensation Grand Chambéry	22 324
Fiscalité directe	55 793

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

Autofinancement brut	15 131
Autres recettes	1 689
Emprunts d'équilibre	12 082
Cessions foncières	1 689
Subventions et participations	7 875

Quelques indicateurs

2021

Agir et investir au quotidien

1481 € par an et par habitant

de dépenses réelles de fonctionnement contre **1319 €** en moyenne dans les villes de même taille*

La Ville de Chambéry dépense 1 481 euros par habitant pour les services publics chaque année : propreté urbaine, bibliothèques, subventions aux associations, espaces verts, animations scolaires etc. Un indicateur qui montre le haut niveau de service proposé et porté par la Ville.

463 € par an et par habitant

de dépenses d'équipements bruts

contre **321 €** en moyenne dans les villes de même taille*

La Ville de Chambéry investit 463 euros par habitant pour entretenir et développer notre patrimoine commun : nouveau stade, entretien des écoles etc. Cet indicateur traduit un niveau d'investissement élevé.

Financer les investissements

1 653 € par habitant d'encours de la dette

contre **1 367 €** en moyenne dans les villes de la même taille*

Chaque chambérien devrait payer 1 653 € s'il fallait rembourser l'intégralité de la dette.

Si l'endettement par habitant présente un niveau plus élevé à Chambéry que la moyenne de la strate, la capacité de remboursement de la ville est très favorable. Dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse, cette situation permet à la fois de respecter une trajectoire de désendettement (réduction du stock à l'échelle du mandat) et de mobiliser chaque année une capacité d'emprunt nécessaire au financement des investissements.

6,8 années : la capacité de remboursement de la dette

6,8 années pour rembourser la dette en 2021 en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. On considère, en général, le seuil critique de la capacité de remboursement entre 10 et 12 ans.

**Moyenne nationale pour les communes entre 50 000 et 100 000 habitants (Rapport 2021 de l'observatoire des finances et de la gestion publique locale)*

Chambéry, ville-centre Des équipements à rayonnement intercommunal

En tant que ville-centre, la Ville de Chambéry gère de nombreux équipements fréquentés par les Chambériens mais aussi par des habitants de l'agglomération et des territoires voisins, comme la Médiathèque, la Cité des Arts, le Musée des beaux-arts, la galerie Eurêka, le soutien à la scène nationale de Chambéry, un grand nombre

d'équipements sportifs comme le stade mais aussi les terrains de Mager. Son centre-ville commerçant et le secteur gare drainent aussi les habitants des communes limitrophes bénéficiant des parkings en ouvrage tels que la Cassine, Ravet ou Château. Le budget de la Ville intègre ainsi les coûts d'investissement et les déficits de fonctionnement de nombre de ces équipements utilisés par l'ensemble de la population de la Savoie et des départements limitrophes, sans pour autant bénéficier de recettes fiscales correspondantes.

LE BUDGET 2022

**EN QUELQUES
ACTIONS
ET PROJETS**

01

Transition écologique, amélioration du cadre de vie et des mobilités

Rénover les bâtiments publics et améliorer leurs performances énergétiques

La Ville est engagée dans un projet ambitieux de rénovation des bâtiments municipaux à travers un vaste programme visant à réduire leurs consommations énergétiques, qui répond aux objectifs fixés par le « décret tertiaire ». 16 bâtiments (ou groupements de bâtiments) sont concernés par des diagnostics thermiques qui aboutiront par la suite à des opérations de rénovation. 1,2 M€ sont budgétés en 2022 pour les études de diagnostic et avant-projets préalable à des travaux qui se dérouleront les années suivantes (isolations extérieures et intérieures, calorifugeage des réseaux, systèmes de régulation, équipements de ventilation et de chauffage, études de nouvelles sources d'énergies, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ...). La programmation précise des travaux des bâtiments devrait être établie avant l'été 2022.

7,6 M€ sont d'ores et déjà inscrits dans la programmation d'investissement jusqu'en 2024. Cet investissement d'une ampleur inédite sera poursuivi par une seconde autorisation de programme.

Les bâtiments concernés :

- Maison de quartier Paul Battail,
- Bâtiment Paul Bert
- Centre de Congrès le Manège,
- Ecole du Cirque
- Les Gymnases Côte Rousse, Boutron 1 et Benoit Chamoux,
- Les écoles élémentaires du Biollay, Simone Veil, Chambéry-le-Vieux, Chantemerle,
- L'école maternelle Chantemerle,
- La Maison des Associations,

- Le groupe scolaire la Pommeraie,
- L'école Jean Rostand,
- École Haut Mâché,
- École Jean Jaurès.

Le décret tertiaire : - 60% de consommation énergétique en 2050

Ce décret du 23 juillet 2019 vise à réduire les dépenses énergétiques en obligeant les propriétaires et les bailleurs à diminuer leur consommation sur le long terme. En effet, l'objectif est de réussir à atteindre -30% d'ici 2030, -50% d'ici 2040 et -60% d'ici 2050. Tous les bâtiments publics ou privés du secteur tertiaire dont la surface dépasse les 1000 m² sont concernés.

Adapter la ville au changement climatique, une ville qui respire mieux et respecte le vivant

Dans le cadre de sa politique de transition écologique, la Ville de Chambéry souhaite poursuivre et renforcer la transformation de la ville, en s'appuyant sur des démarches de concertation permettant d'impliquer les partenaires du territoire et les habitants.

Trois projets forts en 2022 parmi de nombreuses actions :

- la deuxième édition de la Semaine de la nature en ville en 2022,
- la co-construction d'une politique de l'Arbre,
- le lancement de la démarche participative ville perméable, financée par l'Agence de l'Eau, sur l'importance de l'eau dans la ville (désartificialisation des sols, végétalisation, place des cours d'eau...)

Biodiversité & végétalisation

Démarrée en 2022 par l'étude "îlots de chaleur urbains" et par les études sur les trames vertes et bleues, l'enveloppe de 850 000€ prévue sur l'ensemble du mandat permettra la mise en place d'actions concrètes, pour la plupart issues de la concertation citoyenne, visant à réinstaller la nature en ville dans toute sa diversité. Il s'agit de participer à la désimperméabilisation des sols, restaurer des milieux végétaux ou humides, renaturer des espaces...



Urbanisme, aménagement du cadre de vie et mobilité

Différents aménagements d'espaces publics, voiries et quartiers se poursuivent ou débutent en 2022. Les principaux :

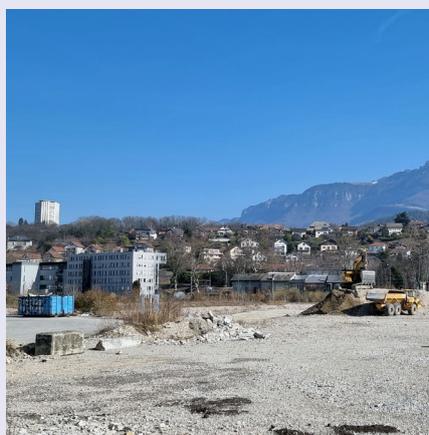
- Les aménagements des espaces publics Nord des Combes avec un versement de 1,596 M€ en prévision des rachats d'infrastructures au concessionnaire.
- L'aménagement des espaces publics sur le nouveau quartier Vetrotex avec un versement de 1,202 M€ en prévision des rachats d'infrastructures au concessionnaire.
- Les études d'aménagement du boulevard du Théâtre et du square Lannoy de Bissy, réalisation dès 2023 afin d'accompagner l'ouverture du musée Savoisien.
- Des travaux avenue des Ducs, quais Borrel et Ravet qui donneront de nouveaux espaces aux cyclistes et aux piétons (250 000 €), dans l'attente de l'aménagement définitif porté par l'agglomération.
- Les aménagements des espaces publics de Bellevue commenceront en 2022 par la mise en place d'un escalier public en bas de l'avenue (150 000 €).
- Le square Gilbert Durand et le chemin Foray feront l'objet de réaménagement, tandis que seront entamées les études pour le réaménagement de la rue des Edelweiss, le chemin Chiron et la rue Frantz Liszt.
- La poursuite de l'opération de requalification de l'entrée Nord de la Ville avec une enveloppe de 800 000€.

Promouvoir la mobilité durable, en redonnant sa juste place à la voiture

L'objectif est de reconquérir progressivement des espaces publics aujourd'hui dédiés uniquement à l'automobile pour d'autres usages plus durables : végétalisation, modes doux, transports en commun, espaces de convivialité. Parmi les projets : l'aménagement provisoire en 2022 de l'avenue des Ducs et des quais Borrel et Ravet pour laisser plus de places aux piétons, cyclistes et bus, l'installation en cours de 500 nouveaux arceaux à vélo, des études pour réaménager des espaces publics du centre historique, la finalisation du projet centre nord, notamment l'aménagement de l'avenue de la Boisse et la relance du plan de mobilité interne à la Ville associée à l'optimisation de son parc de véhicules.

L'écoquartier Vetrotex

La Ville poursuit l'aménagement du quartier de Vetrotex (7,2 M€ programmés de 2022 à 2026). Après avoir renforcé la mixité sociale grâce à l'introduction de logements locatifs sociaux dans la programmation, la Ville travaille aujourd'hui à l'amélioration environnementale du projet et fera labelliser le quartier Vetrotex comme écoquartier. En 2023, la Ville investira dans une crèche et un espace pour les associations dans les bâtiments qui vont sortir de terre pour un montant de travaux estimés à 2,7 M€.



Chaque année : un vaste programme d'entretien des équipements et espaces publics 9,2 M€ en 2022

En 2022, ces interventions dites "récurrentes" représentent 9,2 M€ d'investissement. Outre l'achat de mobilier et de dépenses d'équipement, ce budget permet de conduire les opérations de rénovation ou entretien lourd des espaces publics, infrastructures et équipements municipaux.

Plus de 120 lieux sur l'ensemble du territoire chambérien sont concernés par des interventions d'entretien et travaux.

Dans ce cadre, la roseraie du château de Boigne sera restaurée, les circuits hydrauliques et électriques de la fontaine de Caffé seront rénovés, la falaise André Jacques sera sécurisée, les crayons signalant les écoles du Biollay, du stade, de Joppet et pépinière Faubourg Montmélian seront remplacés, le changement de luminaires d'éclairage public de centre-ville par des luminaires leds se poursuivra.

C'est aussi sur cette enveloppe que la signalétique des cimetières sera reprise et que des plantations d'arbres seront prévues.

Le quai Borrel, la rue de Budapest feront l'objet de réaménagement, tandis qu'une campagne importante de réfection de tapis de voirie sera menée. C'est dans cette catégorie d'opération que figure également la végétalisation des cours d'écoles du Mollard et Madeleine Rebérioux, pour un total de 500 000 €.

02

Construire ensemble la ville de demain : proximité, démocratie et vie associative

Renouveler la démocratie locale et de proximité

En matière de démocratie locale, la Ville de Chambéry souhaite donner la possibilité à chaque Chambérien et chaque Chambérienne de participer à la vie locale et aux décisions qui les concernent. Ils peuvent notamment participer aux 7 conseils de quartier citoyens, aux projets de concertation ouverts aux publics (projets "POP") mais aussi à des chantiers participatifs. Après les Etats Généraux de la Démocratie Locale en 2021, ces différentes instances participatives ainsi que la plateforme de participation habitante en ligne vont prendre leur essor.

La Ville a été retenue par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pour la mise en œuvre du programme national "Territoires d'engagement". Elle est accompagnée financièrement pour financer l'emploi d'un doctorant, des formations et de l'accompagnement sur les démarches participatives.

En 2022, la Ville consacre une enveloppe à des projets élaborés par les habitants. La restauration citoyenne de la boule de Bellevue sera un premier projet pilote. Ce travail préfigure ce qui deviendra un budget participatif à Chambéry.

Des services publics locaux qui mettent l'accent sur la proximité

La démocratie participative et la proximité à Chambéry s'incarnent dans le renforcement des mairies de quartier, réhabilitées en tant que relais principal entre la Ville et les habitants. Leur

fonctionnement doit être repensé pour en faire des interlocuteurs du quotidien :

- Horaires d'ouverture repensés pour favoriser l'accès de toutes et tous ;
- Formation des agents à l'accueil et à l'orientation des demandes des habitants ;
- Formation numérique afin que les agents puissent accompagner les usagers éloignés du numérique dans leurs démarches en ligne.

Dans le cadre du renforcement des services aux habitants, la Ville dépose une candidature afin de pouvoir ouvrir une maison France service dans le quartier des Hauts-de-Chambéry, avec des antennes aux Biollay et à Bellevue. Dans une logique de guichet unique, ce projet améliore l'accessibilité des habitants à une palette de services publics relevant de différentes institutions publiques (CAF, Pôle emploi...). Préparé avec la préfecture, ce projet fera l'objet d'un accompagnement financier de l'Etat.

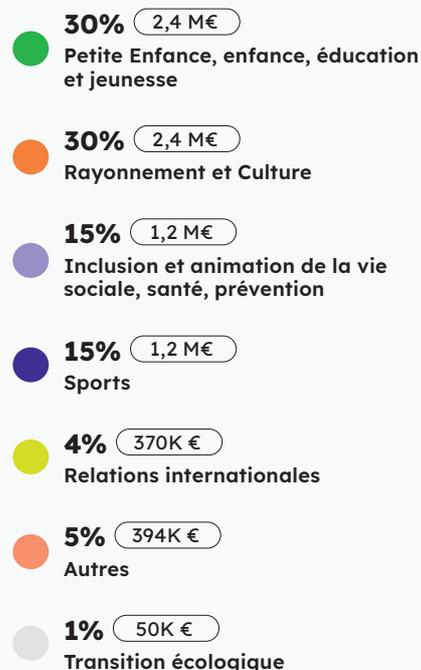
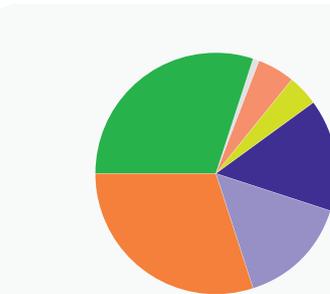
Un soutien renforcé aux associations

Le budget consacré aux subventions directes au secteur associatif s'élève à 8,2 M€, il progresse de 2 % par rapport à 2021 soit 167 000 € de plus consacré au monde associatif. Ce montant souligne l'implication constante de la Ville dans le soutien du monde associatif local, facteur d'animation de la vie locale, de cohésion sociale et du bien-vivre ensemble.

Ces financements sont complétés par des aides indirectes comme la mise à disposition de moyens matériels ou humains (salles, équipements sportifs, matériel lié à l'organisation de manifestations, mise à disposition de personnel à titre gracieux, etc.) dont le montant est estimé à 4,8 M€.

La Ville consacre par ailleurs une enveloppe dédiée en 2022 pour des projets ponctuels et des événements exceptionnels organisés par les acteurs associatifs du territoire.

La répartition par secteur est la suivante :



Une politique de sécurité, de prévention et de tranquillité publique globale et coordonnée

La Ville souhaite proposer aux habitants un cadre de vie apaisé dans tous les quartiers, avec l'appui de la police municipale mais également de nombreux acteurs du territoire (acteurs associatifs de la prévention, l'Etat, et la Justice).

Le budget 2022 prévoit l'acquisition et le déploiement de caméras piétons individuelles pour les agents de terrain de la police municipale. Elles permettent de filmer les interventions des agents.

Objectifs : améliorer la relation de confiance avec les citoyens tout en sécurisant juridiquement les interventions des policiers municipaux.

Chaque année, un programme de maintenance du système de vidéoprotection est établi.

En 2022, l'enveloppe prévue permettra aussi le déploiement de caméras rue du Beaujolais pour répondre aux demandes des habitants. La collectivité va également se doter d'une charte et d'un comité d'éthique de la vidéoprotection.

La politique de sécurité, prévention et tranquillité publique repose sur la mise en place et la participation de la Ville à de nombreux dispositifs partenariaux.

- Mise en œuvre avec la préfecture, le parquet de Chambéry et la police nationale du Contrat de Sécurité Intégrée signé le 22 septembre 2021, pour améliorer la sécurité et la tranquillité des concitoyens, et mieux prévenir la délinquance
- Poursuite de la médiation sociale nocturne en centre-ville, avec développement d'actions en réduction des risques (alcoolisme, consommations addictives, violences faites aux femmes, etc.)

- Développement des ateliers de tranquillité publique de proximité sur les quartiers pour être à l'écoute des habitants et mieux résoudre les problèmes du quotidien, relance du dispositif de participation citoyenne avec la police nationale
- Promotion des actions prévues dans le cadre du Contrat Local sur les Violences Sexistes et Sexuelles, pour mieux repérer, prévenir et traiter ce fléau avec les 13 institutions et structures signataires
- Développement des actions du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles, et notamment l'aide à la parentalité, et mise en place d'une « cellule mineurs » en partenariat avec l'Education nationale et le Département, pour éviter le basculement des plus jeunes dans la délinquance
- Installation du Conseil de la nuit, de la charte de la vie nocturne, mise en place du Conseil de la Laïcité, poursuite du plan communal de prévention des addictions, relance du Conseil Local de Santé Mentale de Chambéry

03

Une ville vivante, active et attractive, pour toutes les générations

Des propositions culturelles pour toutes et tous

La culture est source de lien social, d'ouverture, d'épanouissement et d'émancipation. La Ville entend soutenir la création et l'expression artistique professionnelle et amateur à travers une offre culturelle et patrimoniale dans tous les quartiers. Il s'agit de construire un projet culturel partenarial, porteur d'un double objectif : le rayonnement de Chambéry et l'éducation populaire. Près de 15 M€ sont consacrés à la culture en 2022.

Différents axes de l'action culturelle :

- Le projet phare du développement de l'éducation artistique et culturelle, en particulier en milieu scolaire, avec le projet Késaco de jumelage entre écoles et institutions culturelles.
- La poursuite d'une programmation culturelle ambitieuse dans les établissements municipaux en 2022.
- Le renforcement d'une programmation artistique au Scarabée en lien avec la Cité des Arts, après le succès de l'initiative partenariale lancée sur la saison 2021-2022.
- Le soutien réaffirmé aux grands acteurs culturels chambériens (festivals, associations, Malraux scène nationale), qui participent directement du projet culturel du territoire.
- Un plan global de rénovation et de valorisation des plaques commémoratives, des signalétiques historiques et des statues dans l'ensemble des secteurs de la ville.
- La cartographie numérique de l'ensemble du patrimoine remarquable de la Ville de Chambéry pour mieux l'identifier et le rendre plus accessible et la numérisation des archives municipales.

- Un diagnostic intercommunal de la lecture publique - cofinancé par la DRAC et les communes membres du bouquet des bibliothèques - et des acquisitions de documents dans le cadre du plan de relance (17 000€)

La programmation 2022

- Exposition au Musée des beaux-arts « Two mountains » de mai à décembre
- Festival franco-italien « Vis-à-vis » co-organisé avec le Circolo dei lettori de Turin aux Charmettes cet été et à Turin à l'automne (dans le cadre d'un projet Alcotra)
- Expositions de la Galerie Eurêka : « Risques », « Mission corps humain », « Bouge ton corps » et les « Glaciers » (créée en interne)
- Exposition au CIAP : « La Rotonde ferroviaire : perspectives croisées », en avril 2022 (créée en interne)
- Développement des « Archisamedis » : ateliers pour tous les publics les samedis après-midi au CIAP
- Festivités pour les 20 ans de la bibliothèque (début 2022) Georges Brassens et les 30 ans de la médiathèque Jean-Jacques Rousseau à l'automne
- 4^e édition du festival des arts numérique Oreilles en boucle à la Cité des Arts
- Événements : carnaval, programmation estivale et festivités de fin d'année



Une Ville qui parie sur ses jeunes

Le budget « Education » représente 17,5 M€ en 2022. La crise sanitaire l'avait fortement affecté en 2021, avec la diminution des sorties scolaires et de nombreuses activités. En 2022, il est ramené à des niveaux comparables aux années d'avant crise, la Ville faisant le pari d'un retour à la normale des activités scolaires et périscolaires. 20 000 € de plus qu'en 2021 pour les classes de découvertes et les activités sportives.

Dans les accueils petite enfance et les cantines scolaires, la part du bio dans les repas des enfants passe à 30%. Un prestataire accompagne par ailleurs la Ville et le CCAS pour le renouvellement du mode de gestion de la restauration collective en 2023, à la fin de la délégation de service public à l'entreprise Sodexo.

En matière d'investissement, la Ville entend poursuivre la rénovation et la végétalisation des cours d'école. 500 000€ sont budgétés pour 2022 pour les cours d'école Madeleine Rebérioux et du Mollard, dans le cadre d'une démarche participative avec les enfants au cours de ce printemps.

Par ailleurs, 720 000 € sont prévus dans le programme d'investissement, pour renouveler sur l'ensemble du mandat, plusieurs aires de jeux et espaces de loisirs à destination des enfants et des jeunes.

Pour anticiper l'arrivée des nouveaux élèves du quartier Vetrotex, une programmation de travaux sur les écoles Jean Jaurès et Haut Maché va débuter en 2022 pour se poursuivre en 2023 et 2024. Cette programmation va accompagner un travail de fond de la carte scolaire, qui permet de gérer au mieux les bâtiments existants, dans une démarche responsable. Une enveloppe de 3 M€ est prévue d'ici à 2024.

Chambéry souhaite également que les jeunes de la commune soient considérés comme des habitants à part entière et puissent être des acteurs de la ville de demain. Pour ce faire, une démarche sera initiée pour configurer une instance de participation des jeunes à la vie publique, et favorisant ainsi leur engagement. Une deuxième édition du forum de la jeunesse est prévue à l'automne 2022 pour améliorer les réponses aux besoins des jeunes.

En lien avec l'Université Savoie Mont Blanc, Chambéry souhaite maintenir et développer son attractivité à l'égard des étudiants ainsi que leur intégration à la vie municipale. Cela se traduit notamment par les dispositifs Welcome box, Welcome night ou bien Kestudi.

Les nouveaux axes de la politique enfance-jeunesse seront formalisés dans un nouveau projet éducatif territorial pour les 0-25 ans.

La candidature de Chambéry au label « cité éducative » pour les quartiers des Hauts-de-Chambéry et du Biollay a été retenue. Elle permettra de renforcer l'offre culturelle et sportive pour les enfants et les jeunes et de mieux soutenir les parents dans leur rôle éducatif. Ce projet bénéficie d'un soutien de l'Etat jusqu'à 350 000 € par an sur 3 ans.

Le « pôle familles » en cours d'aménagement dans les anciens locaux de Pôle Emploi, place Demangeat, sera le lieu central de soutien à la parentalité et des rencontres intergénérationnelles, autour d'une ludothèque agrandie et d'espaces adaptés à l'accueil des familles et des enfants en situation de handicap ou à troubles du comportement.

Le chantier de l'école Vert-Bois

Après l'installation de l'école provisoire, la construction de la nouvelle école Vert-Bois démarre en 2022. Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, la restructuration de cette école offre un équipement renouvelé, à destination des familles et des enfants. C'est un équipement à la fois école, centre de loisirs, et salle pour les familles. Le bâtiment est porteur d'une ambition environnementale forte (performance énergétique, choix des matériaux,...). En 2022, 6,6 M€ sont budgétés pour ce chantier, pour un montant global de 16 M€.



favorisent la diversité des pratiques. Chaque année ce sont plus d'1,5 millions de pratiquants accueillis dans les équipements sportifs (hors spectateurs).

Parmi les projets prévus en 2022 :

- La création d'un équipement de street work-out et l'aménagement de l'espace de boxe sur le quartier du Biollay (300 000 €)
- La poursuite du plan de rénovation des sols sportifs et le changement des éclairages de stades et gymnases
- La rénovation de l'arrosage automatique du stade Level
- De nouvelles pratiques qui concourent à la transition écologique au niveau de la tonte des pelouses des stades de Mager, Level et Séralini.

Le chantier du stade municipal

Le nouveau stade municipal, dont la livraison est prévue en 2023, donnera aux clubs professionnels un lieu d'évolution à la hauteur de leurs ambitions sportives. Ce nouvel équipement sera ouvert à tous, pour des usages sportifs - y compris scolaires - et non sportifs (activités associatives et culturelles). Accompagné d'un parking de 450 places, cet équipement complète l'offre d'équipements publics dans ce quartier en pleine mutation. 7,3 M€ sont budgétés en 2022 pour la reconstruction du stade municipal, pour un montant total des opérations de 22,6 M€ (hors parking, dont le montant s'élève à 7,1 M€ HT).



Dynamiser le sport

La politique sportive municipale doit permettre à chacune et chacun de trouver une pratique sportive adaptée à ses besoins, du loisir à la performance. Les subventions, l'entretien des équipements et leur mise à disposition des associations et des clubs constituent un levier majeur de la politique sportive, de même que l'appui à l'organisation d'événements spécifiques. Il s'agit aussi de permettre l'accès au sport pour tous à travers notamment l'école municipale des sports et le développement des actions autour du sport-santé, du handisport et du sport adapté. Le budget du sport s'élève à près de 2,8 M€ (hors chantier du stade).

Chambéry bénéficie d'un éventail de disciplines sportives très important. Au quotidien, ce sont plus de 18 000 sportifs (adhérents, scolaires, ...) qui peuvent s'adonner à des activités physiques et sportives ou à leur passion dans les équipements sportifs chambériens. La diversité des sites (montagnes et lac proches), et des équipements (18 gymnases, 12 stades

Soutenir l'attractivité de la ville et ses commerces

Chambéry est forte de l'attractivité de son centre-ville et de ses quartiers. Pour entretenir cette attractivité, la Ville investit massivement en lien avec Cristal Habitat et dans le cadre du programme Action Cœur de ville. C'est aussi pour renforcer l'attractivité du centre-ville que se mettra en place en 2022 une opération de restauration immobilière (ORI) sur les îlots Lans-Sénat et Italie-Montmélian. (124 000 € en 2022). Cette opération contraint les propriétaires à restaurer leur patrimoine et permet de mettre en place des financements publics pour les aider. 1,4 M€ est provisionné à l'échelle du mandat.

La Ville souhaite également fédérer et dynamiser le commerce en soutenant et valorisant des animations. En lien avec Grand Chambéry, le recrutement d'un manager de commerce et la mise en œuvre de la plateforme commerçante donnent de nouveaux moyens dès 2022 pour renforcer la relation entre la Ville, ses commerçants, les habitants et visiteurs. Le renforcement de l'accueil

de congrès et de grands événements au Manège contribue également au rayonnement de Chambéry.

Relations internationales : échanges interculturels, solidarité et coopération

Chambéry poursuit ses relations internationales avec différents territoires, Turin (Italie), Albstadt (Allemagne), Ouahigouya (Burkina Faso), Le Caza de Bcharré (Liban) et Shawinigan (Québec). Elle a notamment prévu, au cours de l'année 2022, de valoriser la diversité des origines de la population chambérienne et des relations à l'international de notre territoire, en lien avec l'initiative des Oiseaux Migrateurs. Un stand à la Foire de Savoie sera consacré à l'internationalisation du territoire et le Marché des continents fera son grand retour avec une nouvelle formule.

Le Centre Europe Direct créé en 2021 va poursuivre ses actions de sensibilisation à l'Union Européenne. En 2022, Chambéry célébrera également le 65ème anniversaire de son jumelage avec la Ville de Turin, à Chambéry et en Italie. En matière de coopération internationale, Chambéry vise également l'obtention d'un fond Ficol, en lien avec l'Agence Française de Développement dans le cadre d'un projet avec le Liban. Enfin, Chambéry a souhaité s'associer à l'élan de solidarité à l'égard du peuple ukrainien via le versement d'une subvention de 10 000 euros et l'organisation d'une campagne de dons.

Le projet Teen Lab

Ce projet en lien avec la ville de Pinerolo (Italie) doit permettre d'accroître l'offre éducative des jeunes de 15 à 29 ans sortis du système scolaire à travers la mise en place d'un programme de formation spécifique avec le FabLab. Ce projet est financé dans le cadre d'un programme Alcotra.

04

Justice sociale, solidarité, santé : la ville pour toutes et tous

Animation sociale, insertion et politique de la ville

En 2022, la Ville continue à apporter son soutien aux équipements de proximité, aux centres sociaux et espaces de vie sociale, dont l'action contribue à apporter des solutions aux besoins des familles, à leurs difficultés de vie quotidienne et à dynamiser la participation des habitants. Elle participe notamment au travail qui s'engage autour de Pactes de coopération avec les centres sociaux,

pour permettre de construire un cadre de conventionnement à partir d'un diagnostic et de valeurs partagés. La Ville partagera également un travail sur l'évolution du quartier centre pour adapter l'offre d'animation de la vie sociale. Dans les Hauts-de-Chambéry, elle conforte son soutien à la dynamique de préfiguration d'un centre social aux Combes et d'un Espace de vie sociale sur le secteur de Pugnet. La mobilisation des habitants et les démarches d'aller-vers auront une attention particulière de la Ville dans son soutien à ces projets.

Pour l'année 2022, le Contrat de ville continue à soutenir les actions visant à lutter contre les inégalités et

promouvoir le vivre-ensemble dans les quartiers. La programmation apporte un soutien essentiel aux initiatives des habitants et aux associations pour leurs projets de proximité (sport, culture, développement durable, etc.). Aux côtés de ses partenaires - l'Etat et Grand Chambéry - la Ville continue à accompagner la sortie de crise sanitaire en reconduisant en 2022 les dispositifs « quartiers d'été » et « vacances apprenantes » qui confortent l'animation des quartiers et l'épanouissement des jeunes et leurs familles. La nouvelle gouvernance du Contrat de ville permettra de mieux encore accompagner les nouvelles orientations de la Ville : renforcer l'insertion, l'emploi et la parentalité,

mieux lutter contre les discriminations et promouvoir les valeurs de la République, mieux associer les citoyens aux décisions locales. La poursuite d'une programmation culturelle au Scarabée, le déploiement de l'appel à projet « Cités éducatives », la dynamique de jardins partagés au Biollay, l'appui au fonctionnement administratif et financier des clubs de sport ou la présence renforcée des acteurs de la prévention et de la sécurité ainsi que des forces de police nationale et municipale sur les quartiers sont quelques marqueurs des actions soutenues en 2022 par la politique de la ville.

La priorité est de porter la même considération à chacune et chacun quel que soit son quartier et de promouvoir le vivre ensemble. La crise sanitaire a accentué les fragilités spécifiques des quartiers prioritaires en politique de la ville : présence importante de jeunes de 18-24 ans et de familles monoparentales, mobilité contrainte et qualifications plus faibles, manque de réseaux professionnels et sociaux, etc.

L'insuffisance des dispositifs d'accompagnement existants, relevé dans un diagnostic à mi-parcours du Contrat de ville, a conduit les acteurs de l'insertion, de la médiation, de la formation et de la mobilité à vouloir renforcer leurs coopérations pour améliorer leurs performances et la qualité de leur prise en charge.

Déclic :

2 lieux ressources pour l'emploi et l'insertion

Lauréate d'un appel à projet de l'État pour renforcer l'accompagnement individualisé des personnes éloignées de l'emploi, la Ville accompagne l'ouverture de lieux ressources en 2022 dans les locaux de l'ancienne Poste des Hauts-de-Chambéry et de l'ancienne Caisse d'Épargne du Biollay (ouverture en avril 2022). Ce projet est porté par un consortium de 6 acteurs : Ville de Chambéry, Régie Coup de Pouce, Régie Plus, Mission Locale du Bassin Chambérien, Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie, Wimoov qui investissent des moyens et des compétences dans le projet.

La Ville peut compter sur les moyens de l'État et de la Caisse des dépôts (appel à projet « 100% inclusion ») à hauteur de 600 000 €.

La ville inclusive : promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations

En 2022, la mission Ville inclusive est dotée d'un budget propre pour mener à bien ses actions en faveur d'une ville pour toutes et tous. La Ville organise la première édition de la quinzaine de l'égalité en 2022, avec un budget d'environ 15 000 €. Un programme construit avec de nombreux partenaires, associations, artistes, institutions, afin de mettre en lumière les enjeux de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité. Elle met également en place des marches exploratoires dans la ville sur la place des femmes dans l'espace public. Suite à la signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, un plan d'actions à l'échelle du mandat est en cours d'élaboration. En matière de handicap, la Ville poursuit la mise en accessibilité de ses bâtiments.



L'action sociale au plus près des plus fragiles

La Ville maintient sa subvention au CCAS à hauteur de 3,9 M€ afin de le soutenir dans ses actions et contribuer à la gestion des services qu'il rend aux chambériens, notamment les plus âgés.

Les principaux postes du budget du CCAS :

- 2,9 M € pour le budget principal (l'ensemble des services administratifs, la pension de famille Calypso, le dispositif Chrysalide, le service animation retraité, le pôle social et les repas à domicile).
- 247 000 € pour le service d'aide à domicile.
- 387 000 € pour les trois EHPAD : Corolle, les Clématides et les Charmilles,
- 352 000 € pour les résidences autonomes

En 2022, le CCAS réalise son analyse des besoins sociaux. L'objectif est de dresser un large panorama de la situation sociale sur la commune et d'évaluer les besoins de la population (familles, jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en précarité, etc). 38 000 € sont alloués à ce projet en 2022. Une convention avec l'association Française des Aidants (AFA) va être signée pour former des professionnels qui pourront, par la suite, organiser et animer, à leur tour, des formations auprès des aidants sur la commune de Chambéry.

La prévention santé

En matière de santé, la Ville va notamment poursuivre le déploiement des espaces sans tabac sur les parvis des écoles chambériennes, labellisés par la Ligue contre le cancer. Ce projet s'appuie sur les crédits MILDECA et pourra donc effectivement être mis en œuvre.

En 2022, la Ville s'engage dans la mise en place d'une mutuelle communale qui permettra à des publics éloignés des soins de bénéficier d'une couverture à des tarifs attractifs.



Le logement pour toutes et tous

Aux côtés de l'Agglomération et de ses partenaires financiers et bailleurs, la Ville continuera en 2022 sa politique ambitieuse de production de logements pour tous dans un contexte de tensions renforcées sur les marchés immobiliers.

L'engagement avec l'Etat dans un dispositif de « relance de la construction durable » soutiendra la production de logements pour répondre aux nouveaux besoins, tout en restant attentif à un urbanisme apaisé et respectueux du cadre de vie.

La Ville renforce également son attention à l'attractivité du centre-ancien : pour reconquérir les logements vacants, elle confortera les aides aux façades et à la rénovation en renouvelant l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU), et elle lance une Opération de restauration immobilière destinée à requalifier les îlots les plus dégradés.

Elle poursuit son engagement en faveur de la rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires: si elle reconduit ses aides à la mutation dans le parc social, elle accompagne aussi la définition d'une stratégie de renouvellement urbain au Biollay co-construite avec les habitants, et participe activement à l'aménagement de l'éco-quartier des Combes

(auquel Action Logement et l'Agence nationale de la rénovation urbaine ont choisi d'octroyer un abondement exceptionnel).

La Ville fait par ailleurs un effort ambitieux en faveur de la rénovation énergétique, en décidant d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les travaux destinés à générer des économies d'énergie.

Elle continue d'aménager les futurs quartiers de Vétrotex et la Cassine, dans lesquels elle encourage notamment la réalisation de logements sociaux. Toutes les familles, quel que soit leur revenu et leur parcours de vie, doivent avoir la possibilité de se loger à Chambéry.

05

Pour un service public de qualité, performant et innovant

Derrière le service public, des agents

La gestion du personnel représente 64 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget municipal, soit 57,5 M€. Cette proportion illustre l'importance des charges de fonctionnement. Le budget 2022 prévoit une augmentation de 1,08 %, soit +615 000 €.

Cette augmentation est conforme à la trajectoire fixée pour le mandat 2020-2026 qui doit permettre de poursuivre la maîtrise des dépenses de personnel en limitant à 1% par an l'évolution de la masse salariale. Ceci nécessite d'adapter les activités, les périmètres et les effectifs aux besoins du service public tout en répondant aux orientations politiques.

Le budget 2022 intègre les augmentations liées à la refonte nationale des grilles de rémunérations des agents de catégorie C et l'intégration de certains corps de métiers de catégorie C vers la catégorie B, pour un montant de 630 000 €. L'objectif de la Ville est de développer un service public innovant, porteur de sens et performant, en impliquant les agents. Les choix d'organisation et la politique de ressources humaines sont des leviers essentiels de cette transformation :

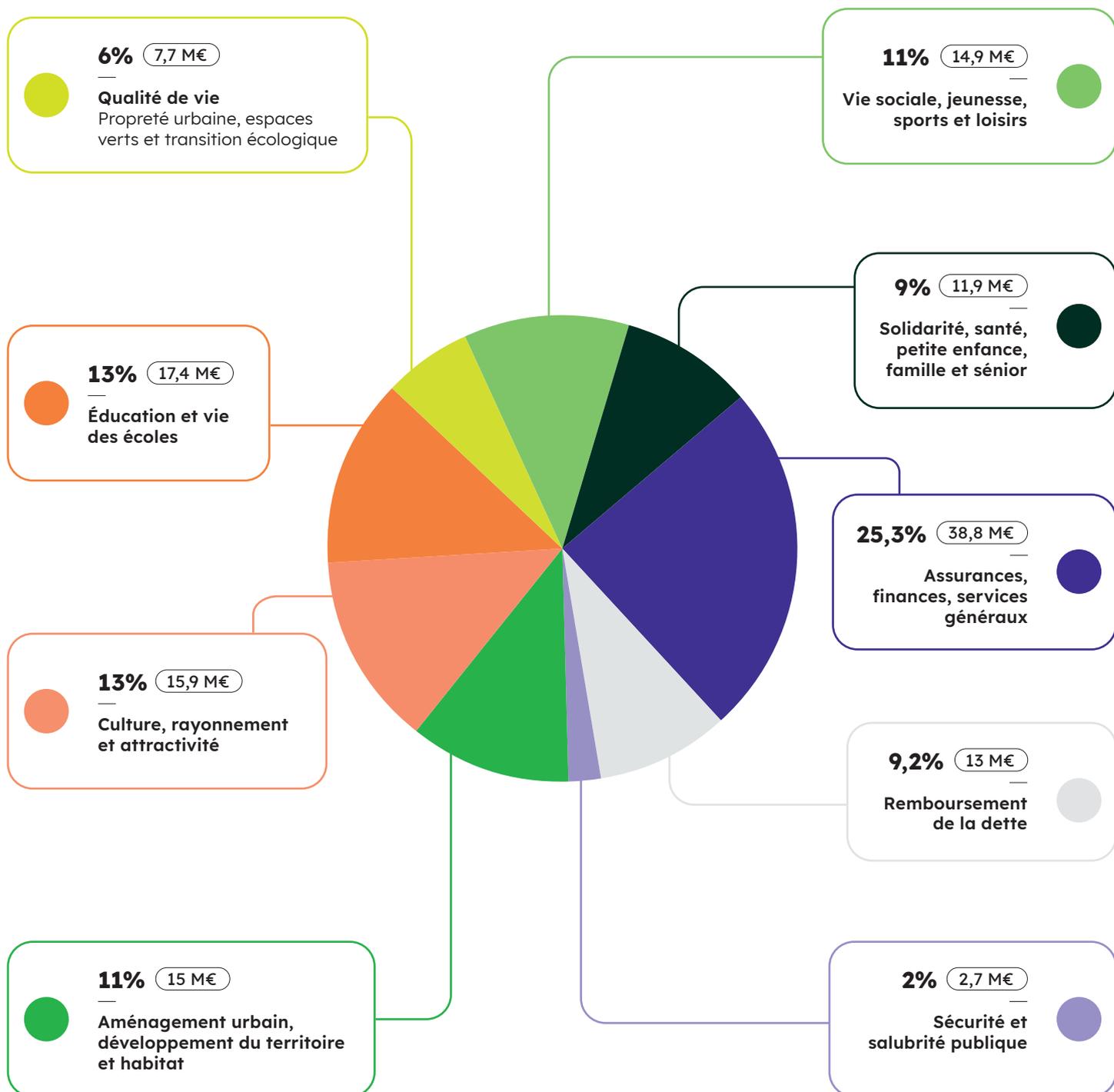
- Avec la mise en oeuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences, pour préparer les agents aux métiers d'avenir, accompagner les mobilités internes et reconversions
- En favorisant l'accueil de jeunes : contrats d'apprentissage, stages longue durée, stages de découverte,

services civiques, VAE, etc. au sein de ses équipes. L'Etat a alloué un financement de 51 000 € pour l'accueil des apprentis

- L'amélioration des conditions de travail et le développement des potentiels de la collectivité : formation, télétravail, déontologie, qualité de vie au travail, médecine de prévention
- L'amélioration de la protection sociale des agents : la ville double sa participation financière, de 5 à 10 €, à la garantie prévoyance, qui permet aux agents de se prémunir des risques financiers liés au demi-traitement en cas d'arrêt maladie et du risque lié à l'invalidité.
- La construction d'un projet d'administration sur la base d'un travail collaboratif entre élus et agents autour de feuilles de route politique, de plans d'actions prioritaires et de nouvelles modalités d'organisation collective.

L'ENSEMBLE DES DÉPENSES DE LA VILLE

CLASSÉES PAR GRANDS SECTEURS D'INTERVENTION
INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT



**LE POINT
SUR**

**LES RESSOURCES
DE LA VILLE**

**ET SES
FINANCEMENTS**

75% du budget est financé par des produits issus de la fiscalité

Les recettes fiscales représentent 75% des recettes globales de fonctionnement de la Ville (78 M€) issues des produits de la taxe foncière, de la taxe d'habitation résiduelle (résidences secondaires) et de l'attribution de compensation versée par Grand Chambéry (issue de la contribution foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). La fiscalité reste donc la principale source de financement des actions communales loin devant les concours de l'Etat et des partenaires.

Les effets de la réforme de la taxe d'habitation

La taxe d'habitation est encore acquittée jusqu'en 2022 par 20% des ménages les plus aisés mais elle est perçue par l'Etat et a été remplacée pour les communes par la part de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue jusqu'en 2020 par le Département sur le territoire communal. À noter, lorsque celle-ci est inférieure au produit perdu, comme c'est le cas de Chambéry, un versement complémentaire par l'Etat permet de compenser l'écart.

Cette réforme, très favorable aux contribuables locaux, est moins positive pour les communes. La suppression de la taxe d'habitation prive le conseil municipal d'une partie de son pouvoir de taux et donc de sa possibilité d'augmenter ou de diminuer ses recettes fiscales.

L'évolution de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, la taxe foncière est le dernier levier fiscal des communes pour faire évoluer leurs ressources.

La Ville a choisi de porter son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 40,46% à 41,96 %, soit une augmentation de 1,5 point. Cette évolution devrait permettre de dégager 6,8 M€ supplémentaires jusqu'en 2026. La Ville se re-donne ainsi des marges de manœuvre pour financer les investissements prévus.

Les taux pour 2022

A noter, la Ville a fait le choix d'augmenter uniquement le taux sur les propriétés bâties. Le taux de la TFPNB reste inchangé :

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	40,46 %	41,96 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	50,11 %	50,11 %

A titre de comparaison, le nouveau taux de taxe foncière chambérien reste mesuré par rapport à d'autres villes de la région Auvergne Rhône-Alpes

Grenoble	52,63 %
Aurillac	51,5 %
Le Puy-en-Velay	49,18 %
Clermont-Ferrand	46,6 %
Privas	44,51 %
Chambéry (taux 2022)	41,96 %
Moulins	41,55 %
Valence	40,68 %
Saint-Etienne	38,85 %
Bourg-en-Bresse	37,93 %

Classement sur la base des taux 2021.

En 2023, une exonération de taxe foncière pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie

Le Conseil municipal a adopté le 14 mars 2022 une exonération de 50% de la part communale de la taxe foncière pendant 3 ans pour les propriétés anciennes (construites avant 1989) ayant fait l'objet de travaux de rénovation visant à réduire les consommations d'énergie. Leur montant devra être supérieur à 10 000 € par logement au cours de l'année qui précède l'exonération, ou supérieur à 15 000 € sur trois années consécutives (isolation thermique, changement de système de chauffage, récupération d'eaux pluviales ...). Cette exonération sera applicable dès 2023.

Quel impact pour un logement de 65 m² à Chambéry ?

Pour un appartement de 65 m² (de catégorie 5 en état basique), la part de taxe foncière perçue par la Ville s'élèvera à 671 € en moyenne en 2022, dont 24 € liés à l'augmentation du taux par la Ville. Le montant de la taxe foncière de cet appartement s'élèvera à 883 € en prenant en compte la part de l'agglomération notamment. Il s'agit d'un exemple moyen représentatif sur Chambéry.

A Chambéry, près de 24 500 propriétaires (personnes morales ou physiques) sont redevables de la taxe foncière sur le foncier bâti. Environ la moitié d'entre eux sont des personnes physiques résidant à Chambéry, les autres sont des personnes physiques qui n'habitent pas Chambéry ou sont des personnes morales.

Un niveau d'endettement soutenable

La période 2017-2021 a été celle de la sortie définitive de la Ville des emprunts structurés à risque, avec le passage à taux fixe en 2018 et 2019 des deux derniers emprunts concernés. Depuis 2019, la dette est composée à 100 % d'emprunts à taux fixe ou variable classique classés au niveau de risque minimum (« 1A » dans la classification Gissler).

La trajectoire de désendettement de la ville a été plus rapide que prévu ces dernières années, du fait d'une exécution ralentie des projets d'investissement en période de crise sanitaire. L'équipe municipale a fait le choix de maintenir l'effort de désendettement de la Ville sans pour autant obérer sa capacité à investir,

à rénover et entretenir l'important patrimoine municipal.

L'objectif reste de contenir l'encours de la dette autour de 100 M€ à l'horizon 2026, ce qui permet de maintenir des ratios tout à fait satisfaisants, et d'envisager un désendettement facilité à partir de 2027 par la trajectoire de l'encours.

Une capacité de désendettement satisfaisante

Exprimée en nombre d'années, la capacité de désendettement est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théorique) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Le niveau de l'indicateur est descendu nettement en deçà des seuils d'alerte communément admis (situés à 10 et 12 ans), grâce au désendettement et à l'amélioration de l'épargne brute à partir de 2018. Celle-ci s'est légèrement dégradée en 2020 sous l'effet de la baisse des recettes liée à la crise sanitaire, mais sa remontée en 2021 a permis de passer sous les 7 années de capacité de désendettement.